

Exercice 1990 - Subventions aux Unions Locales de Syndicats

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 21 mai 1984, le Conseil Municipal a déterminé les critères d'attribution de subventions aux Unions Locales de Syndicats, à savoir :

- un forfait à la FEN et à la Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salarisés de France (CNCRSF),

- aux Unions Locales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et CGC :

* une part fixe (représentant 1/3 de la dotation)

* une part proportionnelle, en fonction des critères de représentativité (élections prud'homales de 1987 et élections Sécurité Sociale de 1983).

Compte tenu des critères rappelés ci-dessus et étant indiqué que le crédit inscrit au Budget Primitif de 1990 est équivalent à celui inscrit au BP de l'exercice précédent, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux Unions Locales de Syndicats les subventions suivantes :

Organisation	Subvention 1989	Représentativité	Proposition 1990
FEN	8 450 F	-	8 450 F
CNCRSF	7 970 F	-	7 970 F
CGT	43 200 F	24,40 %	43 200 F
CGT-FO	42 290 F	23,66 %	42 290 F
CFDT	46 460 F	26,98 %	46 460 F
CFTC	28 660 F	12,81 %	28 660 F
CGC	27 830 F	12,15 %	27 830 F
	204 860 F		204 860 F

En cas d'accord, lé dépense sera imputée au chapitre 961.0 article 657 code service 20500.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il me semble que Joseph PINARD voulait nous dire quelque chose.

M. PINARD : J'ai toujours été syndiqué depuis l'âge de 16 ans. Je crois que l'équilibre social d'un pays passe par l'existence de syndicats forts qui ont de ce fait une bonne capacité de négociation.

Là, nous versons 208 460 F ; nous sommes la seule commune à subventionner les syndicats pour tout le bassin d'emploi. A cela s'ajoutent les prestations pour les locaux, le chauffage aux Unions Locales, Départementales et Régionales. Moi, je souhaiterais que les organisations concernées, je vais leur dire en tant que syndiqué de base, se tournent aussi vers d'autres collectivités.

Par exemple, j'ai lu vendredi dans le quotidien régional rubrique «Associations», je cite : «ils représentent 2 500 salariés pour 262 entreprises et jusqu'à présent, ils ne s'étaient jamais regroupés. A partir du 27 mars prochain, la lacune sera enfin réparée avec la naissance de l'Association de la ZAC de Valentin. Pour faire vivre cette zone, les promoteurs du projet veulent en effet proposer des solutions aux problèmes d'accès, mettre en place une politique de signalisation, créer une dynamique commerciale, améliorer l'environnement, privilégier la sécurité, créer une véritable puissance d'action. La première réunion du bureau aura lieu, etc.». Je crois que 2 500 salariés ça vaut la peine et qu'il y a une représentation syndicale.

Je souhaiterais que les syndicats demandent un appui matériel à ce groupement comme à d'autres groupements qui ont parfois 400, 500 salariés sur leur territoire.

Pourquoi, à partir du moment où les activités sont très éclatées, la seule commune de Besançon serait sollicitée. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, il faut diversifier les sources.

Demander à la seule Ville de Besançon de donner des moyens devient de plus en plus inadapté à la réalité car les salariés qu'il s'agit de défendre travaillent aussi en dehors de Besançon dans des secteurs qui en tirent légitimement des sources de revenus. Il faut que nos interlocuteurs prennent cette habitude.

L'autre jour, nous avons ici les enseignants du CFA légitimement inquiets. Je trouve très bien que nous défendions leur outil de formation, un outil de formation mais nous ne sommes pas seuls au monde. Notre solidarité, elle passe par une contribution de 600 000 F par an. Maintenant, je voudrais qu'on fasse une simple règle de trois : une commune qui a 2 000 habitants, donc une population 30 fois inférieure à Besançon, et qui a des jeunes au CFA pourrait payer 30 fois moins, soit dans le cas précis 20 000 F. En ajoutant les cas, on arriverait à des sommes non négligeables si tant est que cette source de financement soit considérée comme devant exister car je ne suis pas certain qu'il faille faire appel à un financement municipal pour le CFA, mais c'est une habitude qui date des temps passés où il n'y avait que la ville-centre à solliciter.

Dans le cas précis du CFA, on me dira qu'il y a l'avantage d'avoir des locaux sur notre territoire et que ça se paie ; oui, encore que le temps et le coût de transport d'un apprenti de Palente ou des Clairs-Soleils soit souvent comparable et au coût et au temps pour des jeunes qui habitent dans bien des localités proches.

Ce que je dis ne remet pas du tout en cause une politique tendant à promouvoir une concertation ou une politique d'agglomération. Ce n'est pas Besançon qui sollicite d'autres collectivités en quoi que ce soit. Ce sont des organismes en tout genre qui sollicitent la seule Ville de Besançon de plus en plus souvent et qui, parfois d'ailleurs la trouvent un peu pingre alors qu'ils ne pensent jamais à d'autres sources de financement.

Moi je dis que c'est injuste et pour susciter une prise de conscience, je souhaite et j'insiste pour que tout formulaire de demande de subvention indique le nombre d'adhérents et parmi ceux-ci le nombre de résidents. Bien entendu, il n'est pas question pour des petites sommes que des petites associations se retournent vers des petites communes où il n'y aurait qu'un ou deux adhérents ; il ne s'agit pas de demander 30 F à Arguel et 8 F aux Gratteris pour les Veuves Civiles ou les Mutilés du Travail. Mais pour les grosses subventions si, car l'état d'esprit qui existe est pernicieux.

A propos d'un conflit que l'Adjoint aux Affaires Culturelles, qui décidément a des dossiers difficiles, a eu à gérer qui est le conflit du Conservatoire, j'ai reçu une lettre d'un de mes chers collègues enseignants qui disait : «comment cela se fait-il que la Ville fasse ceci ?». J'ai accusé réception en lui demandant combien la commune de résidence de l'intéressé qui a plus de 3 500 habitants, donnait pour cette noble institution ? J'attends encore la réponse, et pour cause.

Enfin ! nous ne sommes plus au temps où nous étions tout seuls et où, en-dehors de Novillars et de Boussières et la teinturerie de Montferrand, il n'y avait rien d'autre. Je suis toujours accusé de me référer au passé, mais les choses ont changé et nous ne sommes plus du tout à ce stade-là.

Aide aux syndicats, oui, aide à la vie associative, oui, mais prière à nos solliciteurs de se tourner aussi vers d'autres bailleurs potentiels. Je pense qu'il est trop facile de sonner à la seule porte de la seule Ville de Besançon, de protester, ce qui est de plus en plus souvent le cas, parce qu'elle ne donne pas assez. Quand il y a 80 personnes qui se trouvent dans le couloir du Maire, je voudrais bien savoir combien il y en a qui résident dans la ville. Il y a une inconscience mais nous devons réagir contre cette inconscience, c'est une question de civisme.

Je rappelle que notre philosophie sur le fond n'est pas celle qui a été énoncée par un élu de droite dans une autre enceinte quand il a dit, je cite : «on ne finance pas une fédération qui est contre les actions de la majorité du Conseil Général». Nous, nous finançons même des gens qui nous contestent et nous avons parfaitement raison. Nous ne sommes pas de l'avis de M. DROUON quand il disait «on ne s'approche pas avec un cocktail molotov dans une main et la sébile dans l'autre». Je souhaiterais que dans bien des domaines, le dynamisme syndical soit plus fort et puisqu'il y a eu un silence total qui m'a fait mal, je voudrais dire ici qu'est décédé il y a une semaine un grand syndicaliste appelé Jean ABISSE et Dieu sait qu'il m'a accroché des fois ! Je voudrais quand même signaler qu'il y aura à sa mémoire une cérémonie vendredi à 18 heures à Saint-Louis de Montrapon. Personnellement je ne pourrai pas y être mais je dois dire qu'il y a quand même des maillons qui manquent dans la mémoire collective, que c'est aussi un tissu social qui se défait et que j'en suis bien triste !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte répartition qui lui est proposée.